

RÉPRESSION DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Une opération noble dans un contexte social difficile

P. 6-7



Photo / La Croix/ Freddy AGBOTON

Dans une rue de Cotonou, motocyclistes et conducteurs de véhicules observent strictement le Code de la route pour ne pas être astreints au paiement d'amendes

ICI ET AILLEURS

ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU

5 nouvelles vierges consacrées

P. 5

EN MARCHÉ VERS PÂQUES

Catéchèse de Mgr Roger Houngbédji sur la prière

P. 5

POINT DE VUE

Essai de lecture du système de gouvernement du président Patrice Talon

(Extraits du livre *La démocratie en Afrique : le réveil prévisible des vieux démons* du Père Raymond Goudjo)

P. 10



PROMULGATION DU NOUVEAU CODE ÉLECTORAL

Forte probabilité d'une loi complétive pour des clarifications

(Entretien exclusif avec Joël Atayi-Guèdègbé, acteur de la société civile, expert en gouvernance)

Le lundi 18 mars 2024, le président de la République Patrice Talon a promulgué la loi n°2024-13 du 15 mars 2024 modifiant et complétant la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral. Sa mise en œuvre pourrait être difficile sur certains aspects. Surtout dans le cadre des élections générales de 2026. Joël Atayi-Guèdègbé, acteur de la société civile et expert en gouvernance, dans un entretien exclusif, suggère que les autorités compétentes y apportent davantage de précisions par une éventuelle loi complétive des procédures plus explicites, des décrets d'application sans oublier la nécessaire conversion des uns et des autres à davantage d'esprit de responsabilité.

Propos recueillis par
**Alain SESSOU &
Emmanuel AMOUSSOU**

Les acteurs politiques eux-mêmes ont commencé à en tirer quelques conséquences de la nouvelle situation créée par le nouveau Code électoral qui vient d'être promulgué par le chef de l'État. Certains ont voulu relever le rapprochement spectaculaire entre les deux partis ayant des élus dans l'opposition, dont la *Force cauris pour un Bénin émergent* (Fcbé) et *Les Démocrates* (Ld). Évidemment, on n'est pas encore dans la formalisation mais cela donne une indication probable plausible. On pense qu'une dynamique relativement similaire pourrait se mettre en place au niveau de la mouvance présidentielle dont certains partis n'ont par contre pas d'élus. Ces formations politiques doivent déjà commencer à se demander dans quelle mesure elles pourront continuer à survivre en l'état. Ces partis pourraient tout de même profiter de la possibilité de conclure des accords de gouvernance législative. On parle de gouvernance législative et non de gouvernance exécutive, parce qu'il faut faire la distinction. Donc c'est pour la conduite de la direction du Parlement que cette possibilité d'accord est envisagée par le nouveau Code. Et ceux qui la défendent soutiennent que ce n'est point un retour en arrière vers les alliances sans lendemain des partis politiques qu'on avait connus. Il ne s'agit pas non plus d'accord de coalition gouvernementale pour gérer le pouvoir exécutif. S'en tiendra-t-on à cela sans prolongement à ce dernier niveau ?

Le fameux « Accord de gouvernance »

Par rapport aux seuils de qualification, on constate



Joël Atayi-Guèdègbé

qu'ils ont été modifiés dans le nouveau Code. Soit ! Si les 10% au niveau national ont été maintenus, chacun aura noté qu'il y a eu un léger verrouillage, en voyant d'abord au niveau de la circonscription électorale, où on impose au niveau de la circonscription électorale un taux de qualification de 20%.

À l'heure actuelle, aucun parti au Bénin n'a réussi à satisfaire à cela si on prend les statistiques de façon rétrospective. On peut se demander si à partir des élections générales de 2026, les choses vont bouger. C'est possible par la possibilité de l'accord de gouvernance législative (article 146 nouveau). Ainsi à l'alinéa 2 de cet article, il est précisé que : « Pour les partis politiques ayant conclu et déposé à la Commission électorale nationale autonome préalablement à la tenue du scrutin, un Accord de coalition parlementaire, il sera procédé, pour le calcul du seuil prévu à l'alinéa précédent, à la somme des suffrages de ceux ayant recueilli au moins 10% des suffrages exprimés au plan national ». En conséquence, si aucun parti de l'Accord n'atteignait les 10% au niveau de la circonscription électorale donnée, c'est qu'aucun d'eux ne serait éligible au partage des sièges. Ce qui reste, de l'avis

de l'opposition, une disposition confuse et critiquable. Ceci étant, l'on peut se demander si, dans le cadre des élections communales, ce seuil intermédiaire de 20% devra être appliqué au niveau des 546 arrondissements qui constituent en l'espèce les circonscriptions électorales des communales.

Quel contenu pour l'obédience ?

Au plan politique, ce Code offre la perspective de fusion ou d'absorption des partis, même si la notion d'obédience politique n'y a pas été précisée. Considère-t-on les idéologies ou y voit-on les notions discutables de mouvance présidentielle et d'opposition ? Et ce serait terriblement réducteur. Et cela ne nous aurait pas fait avancer. Tout comme les notions de minorité et de majorité parlementaires que les jurisprudences de la Cour constitutionnelle n'ont pas su stabiliser. Si par « obédience » on entend la ligne idéologique initiale de chaque parti, c'est un heureux rattrapage, dans la mesure où depuis le début de la réforme du système partisan, on évitait de mettre l'accent sur la ligne idéologique de chaque parti. C'était presque facultatif et, de manière caricaturale, on a dans l'actuel Gouvernement deux partis de

lignes idéologiques opposées : le *Bloc républicain* (Br) qui est libéral et l'*Union progressiste le renouveau* (Upr) qui se veut social-démocrate. De l'autre côté, on a paradoxalement un grand parti social-démocrate : *Les Démocrates* (Ld) qui plus que jamais réaffirme son appartenance à l'opposition ; à un Gouvernement dominé pourtant par d'autres sociaux-démocrates ! Il serait quand même bon qu'il y ait un peu de cohérence dans les textes et les postures... Est-ce que c'est l'alliance idéologique ou bien l'alliance par rapport au soutien à un homme, à un Gouvernement ? Voilà encore des questions à clarifier...

Au-delà de tous ces aspects politiques, au niveau technique, il y a malheureusement des questions sans réponses jusqu'ici. L'audit du fichier électoral n'a pas été fait et on ne sait pas si les conclusions de cet audit vont exiger des implications législatives au niveau du Code électoral. Il est curieux qu'on se soit précipité pour le Code sans avoir traité de la question du fichier électoral. Même l'actuelle opposition parlementaire n'a plus l'air d'en parler, alors que ce fut son cheval de bataille il n'y a pas si longtemps avec à la clé, l'accord du président Patrice Talon pour aplanir toutes les divergences à ce niveau.

Néanmoins, la question du fichier électoral a fait l'objet d'une légère amélioration. La première touche à la passerelle entre l'Agence nationale d'identification des personnes (Anip) et la CENA en précisant que non seulement l'Anip affiche la Liste électorale informatisée (Léi) 15 jours avant de transmettre à la CENA l'ensemble du fichier électoral, 60 jours avant le premier tour du scrutin. Mieux, l'Anip est désormais tenue de mettre à

ÉDITORIAL

Michaël S. GOMÉ

Seuil d'invalidité

Il manque quelque chose de très important ! Dans la loi N° 2024 - 13 du 15 mars 2024 modifiant et complétant la loi N° 2019 - 43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral et promulguée par le chef de l'État le lundi 18 mars dernier, il manque le seuil d'invalidité d'une élection. Que cette dernière soit présidentielle, législative ou communale, il serait nécessaire de disposer d'un instrument d'interprétation et de lecture de la volonté du peuple souverain qui ne saurait toujours se résumer en une approbation permanente. Le détenteur du pouvoir peut dire non : comment le savoir de manière objective ?

Ce qui importe dans une élection, c'est la volonté de recueillir l'avis du peuple souverain à travers cette forme de consultation. Mais les conditions actuelles de consultation électorale pourraient amener les électeurs à ne pas du tout se retrouver dans les candidats qui seront adoués par les partis politiques au gré de leurs intérêts. D'où la nécessité de prévoir un taux d'invalidité de chaque élection afin que par exemple, lorsque l'on comptabilisera plus de 75 % d'abstentions et/ou de bulletins nuls, l'élection puisse être reprise et les conditions pour candidater soient rendues plus souples. Autrement, une faible minorité en viendrait un jour à imposer des élus sans réelle légitimité aux autres.

Ce seuil d'invalidité des élections aidera aussi le peuple à prendre toutes ses responsabilités plutôt que de faire des seules chapelles politiques des lieux d'orientation de son destin. Cela permettra, pourquoi pas, d'ouvrir le parrainage aux corps de métiers afin de rendre cette étape du choix plus participative. Ainsi, l'animation de la vie politique du pays, même dans ses détails, ne sera plus l'apanage des seuls politiciens députés, maires et autres, mais de tous, y compris de la société civile. Ici aussi, le Bénin devra innover et indiquer le chemin de scrutins pacifiques et sans anicroche aux autres peuples.



UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

Père Norbert Sèho, nouveau Docteur en socio-anthropologie

Père Victor GNINOU
DIOCÈSE DE LOKOSSA

Le Père Norbert Godossou Sèho, prêtre du diocèse de Lokossa, a présenté le lundi 5 février 2024 les travaux de recherche dans le cadre de ses études doctorales sur le thème : "Catholicisme décoratif à Grand-Popo, réalités socio-anthropologiques de la religion". La soutenance s'est déroulée à l'Université d'Abomey-Calavi devant un jury international qui a sanctionné les travaux par la mention "très honorable" avec félicitations du jury.



Photo / Victor GNINOU

Après avoir soutenu brillamment sa thèse, le Père Sèho (au milieu), arborant sa toge de Docteur, pose avec quelques amis venus le soutenir

La séance a duré 3h30mn devant un jury présidé par le Professeur Dodji Amouzounvi, Professeur titulaire à l'Université d'Abomey-Calavi (Uac), et en présence d'un public très attentif. Parents, étudiants, des prêtres, des religieuses et deux évêques, Mgr Barthélémy Adoukonou et Mgr Coffi Roger Anoumou étaient présents dans l'amphithéâtre de l'ex-Flash.

Aux côtés du Professeur Dodji Amouzounvi, il y avait 6 membres du jury : Charles Babadjidé, Directeur de la thèse,

Père Théophile Akoha, Maître de conférences à l'Uac, Sidonie Hédiblé, Professeur titulaire à l'Uac. Les Professeurs Ayaovi Xolali Moumouni-Agboké et Bernard Tossou Atchrimi sont intervenus par visio conférence depuis Lomé.

Évangéliser à partir du dialogue inter religieux

« Quand j'ai été sur le terrain

et que j'ai entendu les personnes parler, je me suis situé par rapport à ce qui a fondé leur façon de vivre la foi catholique », a déclaré le Père Norbert Sèho qui a utilisé la méthode par immersion. « Tout pasteur doit aborder le terrain de façon plus rapprochée pour pouvoir bien faire son travail d'évangélisation », a-t-il poursuivi. Il s'agit ici de vivre avec les gens, de les amener

patiemment à la conversion. D'où la nécessité de connaître profondément ce qu'ils sont. « La nouvelle évangélisation doit désormais s'appuyer sur le dialogue inter religieux. Cela va conduire à l'inculturation, et le Pape Benoît XVI demande d'aller au-delà en passant par l'interculturalité. Ce qui veut dire que les cultures vont se rencontrer pour s'enrichir mutuellement.

Par conséquent, l'Église a encore du travail à faire dans le champ de l'inculturation », précise l'impétrant.

Après la concertation entre les membres du jury, le Professeur Dodji Amouzounvi donne lecture de la délibération. « À l'unanimité, le jury indique que votre sujet est très intéressant. Il est de grande portée scientifique et sociale, avec une très bonne démarche méthodologique. Les résultats sont très bons. Ils peuvent intéresser des personnes et des institutions d'horizons divers. Le jury indique que vous avez fait une très bonne soutenance. En conséquence, le jury vous déclare digne du grade de Docteur de l'Université d'Abomey-Calavi en Socio-Anthropologie dans l'option Sociologie du développement, spécialité "cultures et sociétés" avec, la mention "très honorable" suivie des félicitations du jury », déclare-t-il. Des applaudissements et les félicitations des participants ont alors fusé de partout. Puis, ce fut le temps pour le nouveau Docteur de porter la toge rouge au vin et le chapeau. La séance a pris fin avec les mots de gratitude de l'impétrant aux uns et aux autres, surtout aux membres du jury et aux évêques.

Suite de la page 3

la disposition de la Céné les éléments statistiques relatifs à la Léi. (Article 17 nouveau).

L'autre changement est que les postes de vote peuvent être portés à une capacité de 600 électeurs maximum. Et c'est à ce niveau qu'il faut s'inquiéter de la procédure de vote au plan des élections couplées législatives/communales. Car l'article 73 nouveau précise que l'électeur ne prend pas les deux bulletins liés à chacun des scrutins (législatives et communales) pour opérer une fois ses choix dans l'isoloir. La procédure retenue voudrait plutôt que l'électeur fasse deux fois l'opération de prise de bulletin, de choix secret et de constat de vote dans l'urne convenue pour le type de scrutin. Bref, il s'agit d'un allongement du temps de vote par électeur qui pourrait créer des difficultés pour observer la durée légale de 10 heures de

vote pour les scrutins couplés, alors que cela représente déjà une augmentation d'une heure à la durée standard d'un seul scrutin qui est de 9 heures. Si l'obligation de faire marquer à l'encre indélébile le pouce de l'électeur qui vient de voter est une bonne disposition contre la fraude par vote multiple, elle est loin de dissuader la fraude par bourrage d'urne qui s'opère en réalité par les émargements indus des membres d'un poste de vote avec la même encre indélébile ; ce qui de surcroît, prive d'honnêtes électeurs d'exercer leur droit de vote.

Délivrance des Pv et feuilles de dépouillement

Si, autant pour les postes de vote que pour les arrondissements, le nouveau Code rappelle la nécessité de prévoir un nombre donné de procès verbaux (Pv) et de feuilles de dépouillement destinés à la Cour constitutionnelle et à la Cour

suprême, aux coordonnateurs d'arrondissement et à l'affichage, un terrible silence est notable au sujet de la manière d'établir les copies qui reviennent de droit aux représentants des partis ou candidats à l'étape du poste de vote, puis de la centralisation/compilation au niveau de l'arrondissement (article 90 nouveau).

Enfin, on peut observer un effort sur le partage des compétences entre le président du Conseil électoral (qui est par ailleurs président de la Céné) et le directeur général des élections (qui reste l'ordonnateur du budget). En particulier, le Code précise que le choix du modèle de papier carbone relève de la compétence du président de la Céné. À considérer l'ensemble du processus de modification du Code qui vient d'être parachevé par la promulgation du texte déclaré conforme à la Constitution, on peut faire 3 observations.

La première est que dans une approche rationnelle, une évaluation inclusive de la réforme du système partisan n'aura pas précédé l'adoption du nouveau Code. Concernant la deuxième observation, le consensus ardemment souhaité par le chef de l'État n'a pas vraiment prévalu dans les débats à l'Assemblée nationale, qui se sont soldés par une victoire de la majorité qui se défend d'avoir pourtant accordé des concessions à l'opposition en réduisant de moitié le montant de la caution pour la présidentielle. A propos de la troisième observation, les nouveautés introduites au plan politique sont à double tranchant pour les partis majeurs actuels, en ce qu'elles pourraient renforcer effectivement leur cohésion interne, crédibilité idéologique/programmatique et leur autorité sur leurs élus. Cependant, à l'inverse, elles pourraient entraîner des difficultés pour

atteindre les seuils fixés, limiter drastiquement le pluralisme et une offre politique conséquente, décourager et refroidir les électeurs et déboucher sur le contraire des résultats attendus (non participation d'un nombre important d'élus, toutes tendances politiques confondues, implosion des partis actuels). Ce qui serait la preuve que la question de la transhumance est loin d'avoir été résolue comme on voudrait s'en convaincre, à la lumière des contraintes désormais attachées aux parrainages des candidats à la présidentielle. Il va sans dire qu'au-delà de la seule égalité et avec le souci constant de consolider la nécessaire réforme du système partisan béninois, la question de la légitimité et de la responsabilisation politiques, doublée, de la nécessaire exigence de crédibilité de nos processus électoraux, demeure des défis importants de notre vie politique.



EN MARCHE VERS PÂQUES

Catéchèse de Mgr Roger Houngbédji sur la prière

Déo Gratias ADJAHOUISSO
STAGIAIRE CANONIQUE

Le mercredi 20 mars 2024, Mgr Roger Houngbédji, Archevêque de Cotonou, a tenu à la cathédrale Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou, sa dernière catéchèse du temps de Carême. Elle s'est déroulée en présence de quelques prêtres et de nombreux fidèles.

La dernière catéchèse de Mgr Roger Houngbédji a porté sur la nature et le sens de la prière. À la cathédrale Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou, le prélat a abordé les aspects théologique et spirituel de ce thème : la prière comme un combat de l'esprit ; la prière, un combat pour le sens de notre vie et pour la victoire. Il a expliqué que l'on se bat essentiellement lorsque le jeu en vaut la chandelle. Ainsi, le chrétien doit se battre pour vivre dans la prière, car elle élève l'âme vers Dieu. Dans ce sens, la prière se veut un combat dans la mesure où elle doit être comprise comme « tout ce que l'homme fait pour se connecter à Dieu ». Cette définition de Mgr Roger Houngbédji va dans le sens de son explication de la prière comme un combat de l'esprit. Il



Les fidèles attentifs à l'enseignement de Mgr Roger Houngbédji

déclare à ce propos : « La prière est un combat de l'esprit, puisque nous devons vaincre notre corps. Car la capacité d'attention d'un homme est faible à cause de sa lourdeur, sa faiblesse humaine. Il lui faut donc tout un moyen pour réussir cela. Les moines puisqu'ayant compris cela, font de courtes prières qui leur permettent d'entrer dans l'intimité de Dieu. Mais il y a d'autres formes de prière qui sont très utiles à l'homme. Parmi elles, il y a l'oraison ».

L'oraison, une prière par excellence

Selon Mgr Houngbédji, l'oraison est la prière par excellence au cours de laquelle

l'homme est appelé à se préparer intérieurement à écouter Dieu et à recevoir les grâces qu'il accorde à ceux qui se plient à lui. Cette prière nécessite une grande intériorité, une inclination pieuse de son cœur vers Dieu sous la mouvance de l'Esprit Saint. Et dans ce sens, l'oraison se veut « l'expression la plus simple du mystère de la prière, une relation profonde de notre cœur avec Dieu ». Le prélat va préciser que pour « réussir cette prière que tout chrétien doit adopter, il faut la pratique de la *Lectio Divina* - lecture priante et nourrie de la Parole de Dieu - et une discipline rigoureuse ». Ce faisant, on ressent une certaine jouissance dans la prière. Mais ce

n'est pas de la jouissance charnelle qu'il s'agit, mais de la jouissance spirituelle qui anime l'âme. Alors, même quand cette jouissance n'est pas ressentie, cela ne veut pas dire qu'on n'a pas reçu les grâces de sa prière.

Cette explication de la prière comme un combat de l'Esprit a servi ensuite de passerelle à l'Archevêque de Cotonou pour faire comprendre aux participants que la prière faite de cette manière est aussi un combat qui donne sens à notre vie et aux victoires spirituelles qui la jalonnent. À cet égard, il est important, précise le prédicateur, « de toujours prier sans se décourager. Le chrétien doit avoir le courage de questionner

le Seigneur dans ses moments de solitude profonde où Dieu semble absent. De cette façon, il doit être persévérant dans la prière. Mais en même temps, il doit comprendre que la prière n'est pas une solution magique mais se place au-dessus des problèmes ». Mgr Houngbédji a insisté sur la finale de la prière du *Pater Noster* : « ... délivre-nous du mal ». Cette finale du *Pater Noster* pour lui invite chaque chrétien « à avoir à cœur que c'est Dieu l'essentiel de toute prière. De cette manière, le chrétien ne doit plus se préoccuper de signes spectaculaires. Car la guérison et les délivrances adviennent seulement quand l'homme a une grande relation d'intimité avec Dieu. Et le fait de prier ensemble est une force commune contre le mal. Il faut donc que chaque chrétien redécouvre la joie de prier Dieu qui nous éloigne des malices du malin ». Après la catéchèse, l'Archevêque de Cotonou a célébré l'Eucharistie. Une Eucharistie au cours de laquelle il a, à nouveau, invité dans son homélie tous les chrétiens à avoir davantage confiance en Dieu et à le prier instamment à tous les moments de leur vie.

Rappelons que la première et deuxième catéchèse ont respectivement eu lieu les 21 février et 6 mars 2024 au même lieu.

ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU

Cinq nouvelles vierges consacrées

Sœur Marcelle AHOLOU
VIERGE CONSACRÉE

Le samedi 2 mars 2024 a eu lieu dans l'église paroissiale Sainte Cécile d'Ahouansori, la messe de consécration solennelle de cinq nouvelles Sœurs dans l'Ordre des vierges consacrées de l'Archidiocèse de Cotonou. L'eucharistie a été présidée par Mgr Roger Houngbédji, Archevêque de Cotonou, et concélébrée par une trentaine de prêtres venus de divers diocèses.

Elles sont issues de trois diocèses et ont décidé de se donner entièrement au Seigneur à travers l'Ordre des vierges consacrées. Il s'agit de Danielle Adonnèkpo de la paroisse Sainte Marie de Kinta Gare (diocèse d'Abomey), Madeleine Agossou de la paroisse *Essolagnonbégnonuffio* de Tchanvédjé (diocèse de Lokossa), Nina Fangnon de la paroisse Notre-Dame de l'Espérance de Klouékanmey (diocèse de

Lokossa), Denise Lanlénou de la paroisse Saint Benoît de Zangnanado (diocèse d'Abomey) et de Basilia Sokponwé de la paroisse Saint Étienne de Gomè (diocèse de Dassa). Au cours de la célébration eucharistique présidée par Mgr Roger Houngbédji, les textes du jour ont porté sur l'Amour miséricordieux de Dieu, Lui qui enlève le crime pour passer sur la révolte comme il fait à l'égard du reste, son héritage ; un Dieu qui ne s'obstine pas pour toujours dans sa colère, mais se plaît à manifester sa faveur.

Dans son homélie, Mgr Houngbédji a interpellé l'assemblée sur la réponse que nous donnons souvent à l'Amour de Dieu dans chacune de nos vies. En rappelant que nous sommes souvent portés vers le souci de l'émancipation et une mauvaise conception de la liberté, il a souligné que le fils aîné dans la page d'Évangile, porté par les biens matériels, ne vivait pas une filiation sincère avec son père, mais comme un enfant complexé. Alors, le prélat a relevé trois attitudes exemplaires qui



Les religieuses en photo avec Mgr Roger Houngbédji

peuvent aider à mieux répondre à l'Amour de notre Dieu. Il s'agit de la recherche et de l'imitation de Dieu de tout notre cœur, la prise de conscience de soi-même et du travail sur soi, comme l'a fait l'enfant prodigue ; l'attitude de la Vierge Marie, elle qui a répondu favorablement à l'appel de Dieu,

elle qui était au cénacle avec les apôtres.

Mgr Houngbédji a invité les nouvelles consacrées à rester fidèles à leur engagement et à porter beaucoup de fruits. La vierge consacrée est signe de la présence de Jésus dans le monde. À la fin de la célébration, il a rappelé avec

beaucoup de joie et d'émotion que depuis qu'il est Archevêque de Cotonou, c'est la première fois qu'il consacre cinq vierges consacrées pour l'Église. Les cinq Sœurs ont rendu grâce au Seigneur, et ont confié leur engagement à la Très Sainte Vierge Marie, modèle et première Vierge Consacrée.

RÉPRESSION DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Une opération noble dans un contexte social difficile

La Police républicaine a lancé le 1^{er} mars 2024 une opération de répression des infractions au Code de la route. Il y a de cela trois ans, une action similaire avait été menée en pleine crise de Coronavirus puis suspendue quelques mois plus tard. Cette fois-ci, la répression semble bien coordonnée, avec des agents de sécurité déployés sur toute l'étendue du territoire national. Objectif : préserver la vie des compatriotes en réduisant les taux d'accidents. À Cotonou, Gogounou, Abomey et Parakou, les usagers se mettent au pas tout en décrivant le contexte socio-économique difficile dans lequel se déroule une opération aussi noble.

► Un mot d'ordre à suivre sous peine de contravention

Freddy AGBOTON
STAGIAIRE

Mercredi 20 mars 2024. Au carrefour Saint Michel de Cotonou, un groupe de conducteurs de taxi moto discute à chaude gorge. Thème des débats : la reprise de la répression des infractions au Code de la route. Camille Dènou, zém, raconte : « Je viens d'être verbalisé parce que mon passager ne portait pas de casque. Et pourtant, je le lui ai remis quand il voulait monter sur la moto. Au lieu de porter le casque, il l'a gardé en main. Arrivé au carrefour Védoko, le policier nous a arrêtés, à ma grande surprise. C'est après avoir garé que j'ai constaté que mon passager n'avait pas mis son casque. J'ai perdu toute la journée au commissariat à supplier les agents. Au finish, je suis allé payer la contravention au Trésor avant de retirer la moto ».

« Moi, je viens d'apprendre que les policiers auraient interpellé des motocyclistes qui accrochent le second casque au compteur de leur moto. Franchement, c'est désolant cette situation. Il faut que le Directeur de la Police républicaine nous donne la liste exhaustive des infractions que ses agents sont appelés à sanctionner. Ils verbalisent tout et cela nous met sur le qui-vive », ajoute René Sianou, conducteur de taxi moto.



Photo / La Croix/ Freddy AGBOTON

Malgré le passage à la phase de répression, des chauffeurs continuent de faire des surcharges

Casques non conformes

Du carrefour "La vie" en passant par l'Étoile Rouge et les feux de la Marina, des scènes d'interpellation de citoyens, notamment de conducteurs de moto sont récurrentes depuis le 1^{er} mars 2024. La moto de Constantin, la trentaine, se retrouve dans le lot d'engins arraisonnés le mardi 19 mars 2024. « Je n'ai pas les moyens financiers pour m'acheter un casque. J'ai donc porté le casque que j'utilise sur le chantier. La Police estime qu'il n'est pas conforme et que je suis en infraction », déclare Constantin, interpellé au carrefour La Marina à Cotonou. « Je demande aux autorités de revoir les priorités. Le

peuple a faim, la jeunesse ploie sous le chômage et il est très difficile de faire encore un budget pour s'acheter un casque aujourd'hui », plaide t-il. Élodie A., quant à elle, a été interpellée pour non port de casque à sa fille de 7 ans. « Je n'ai pas trouvé un casque de son âge sur le marché. Que les agents sachent raison garder dans l'exécution de leur mission ! », vocifère t-elle. N'ayant pas le choix, elle prend son téléphone pour payer la contravention de 10.400 Fcfa via la plateforme numérique.

Selon Patricia Hounnoui, étudiante, « le port de casque évite aux citoyens le traumatisme crânien suite à un accident. Les populations doivent faire l'effort

de se mettre en règle ». « Les policiers vérifient si la corde du casque est bien attachée. C'est une opération salutaire », ajoute Barrachel Agbami. Mais il fustige les conditions de mise en fourrière des motocyclettes. « Lorsque la police saisit ta moto, tu disposes de trois jours pour revenir la chercher muni de la quittance du Trésor public faisant foi du paiement de la contravention. Au-delà de trois jours, le commissariat réclame les frais de fourrière », précise un motocycliste qui a requis l'anonymat.

Flambée des prix des casques

Les prix des casques ont grimpé dans les différents points

de vente. Ce qui profite aux différents vendeurs. « Avant le lancement de l'opération, on pouvait se procurer un casque avec 6.000 Fcfa. Aujourd'hui, il faut le double », se lamente Jeanne Djidjoho, agent de santé. Sur le site de vente de casques de Houéyiho à Cotonou, le vendeur fait sa loi : « Il n'y a pas de casque en dessous de 10.000 Fcfa ». « Il y a des casques de 13.000, de 15.000 et plus. Les casques sont chers à cause de la douane. Ce n'est pas nous qui avons monté les enchères », se défend Karim, propriétaire d'un kiosque de vente de casques.

Dans les maisons de commercialisation d'engins à deux roues, la vente promotionnelle est toute trouvée : "Une moto achetée, un casque offert". Le client doit aller se procurer le second casque chez les revendeurs ambulants. « Les autorités ont-elles tenu compte de l'incidence financière qu'aura cette opération sur les populations ? La sensibilisation devrait continuer », suggère un usager. Au nombre des infractions sanctionnées, il y a le défaut d'éclairage, de permis de conduire, d'assurance, de visite technique, l'usure des pneus, l'usage du téléphone au volant ou au guidon, l'excès de vitesse, le non port de casque aussi bien par le conducteur que par son passager, le non respect des couloirs de circulation, etc.

► La sensibilisation précède la répression à Parakou

Patrick ADJALLALA, Osfs
CORRESPONDANT

La répression commencée le 1^{er} mars sur tout le territoire national, a débuté à Parakou le 8 mars. Il faut noter qu'une sensibilisation a précédé cette phase de répression des infractions au Code de la route. Cette campagne concerne tous les usagers de la route. Les véhicules à quatre roues comme ceux à deux roues doivent avoir les pièces à jour. Toute personne qui roule à moto doit porter un casque.

Pour les véhicules à quatre roues, les papiers contrôlés sont : l'assurance, la Tvm et la visite technique ; quant aux motos, ce sont les papiers d'achat et d'immatriculation qui sont

vérifiés.

Si certains usagers de la route sont en règle, d'autres ne le sont pas. Pour beaucoup, les temps sont durs économiquement : « De plus, il faut trouver à manger avant d'acheter un casque » ; « il y a de sérieux problèmes à régler dans le pays, au lieu de mettre la pression sur les populations ». Par contre, il y a des citoyens qui louent cette décision du Gouvernement. Ils voient son bien-fondé et encouragent leurs amis à se mettre en règle. Un enseignant fait remarquer que le port de casque obligatoire pour tous est d'usage au Bénin depuis 1980, et propose qu'on l'insère dans l'enseignement à l'école afin de sensibiliser les enfants.

On peut toutefois déplorer le manque de formation de certains



Photo / Inmeco.info

Les conducteurs de taxi moto contraints de s'acheter un casque pour le passager

agents de police. Ils n'arrivent pas à lire ou reconnaître les papiers des véhicules à quatre

roues. Tous les usagers doivent savoir que c'est pour leur bien s'ils respectent le Code de la

route. Cela permet d'éviter les accidents et les morts prématurés.

RÉPRESSION DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

► Port obligatoire de casque à Gogounou

Denis KOCO
CORRESPONDANT

Le contrôle du port de casque par les forces de sécurité est une réalité au Bénin. À Gogounou, il est rare de voir les motocyclistes circuler tête nue. Ce constat est fait même sur les voies secondaires et sur les pistes. Mathias, un habitant du village de Ba noru, à une quinzaine de kilomètres de Gounarou, un arrondissement de la commune de Gogounou, Département de l'Alibori, déclare: « J'ai commencé à m'habituer au casque qui est ainsi devenu le fidèle compagnon au cours de mes déplacements à moto ». De mieux en mieux, il en voit l'utilité et l'importance. Car non seulement le casque protégerait sa tête en cas de chute, mais ses yeux bénéficieraient déjà de la protection contre le vent et les insectes. Toutes choses qui pour lui plaident en faveur de la nécessité et de l'exigence du port de casque.

Cependant, malgré la sécurité et le confort qu'apporte le casque, il y



Photo /La Croix/ Denis KOCO

Des motocyclistes et des passagers munis de leur casque

en a qui pensent que ce qui se passe actuellement connaîtra le même sort que d'autres mesures prises dans le domaine de la sécurité routière. Certains sceptiques s'attendent à un affaiblissement des contrôles et à un relâchement au niveau des motocyclistes. Pour

faire passer dans les habitudes et les comportements le port du casque, dame Djibril, agent de la mairie de Gogounou qui a toujours son casque vissé sur la tête bien avant l'opération en cours, estime qu'il faut d'une part maintenir pour un moment encore la répression,

mais d'autre part, mettre l'accent sur l'éducation surtout dans les écoles ainsi que la sensibilisation continue. Son souhait est que chacun arrive à comprendre que ce n'est pas pour la police ou la peur de la verbalisation qui motive l'utilisation du casque, mais plutôt

sa propre sécurité sur la route. C'est de la préservation de la vie qu'il s'agit. Du coup, la question du port de casque pour celui qui est remorqué derrière la moto ne se pose plus, puisqu'il lui faut préserver sa tête, partant sa vie, lors d'un accident ou d'une chute.

► Les conducteurs se mettent au pas à Abomey

Juste YÉLOUASSI
CORRESPONDANT

Depuis le 1^{er} mars que cette opération de contrôle des infractions au Code de la route a démarré, tout le monde se conforme bon gré mal gré. À Abomey et partout dans le Département du Zou, les motocyclistes se mettent au pas. Sur les pistes rurales comme sur les routes bitumées, ils s'assurent bien de porter leurs casques. « Je n'ai pas l'argent pour acheter un casque neuf. Je suis allé chercher celui que j'ai payé il y a environ 12 ans quand la Police a lancé une opération similaire sous le président Boni Yayi », déclare Jérôme Pognon, revendeur au marché de Houndjroto. Sur le parking de ce grand marché municipal, d'interminables discussions s'animent entre les chauffeurs. Certains rapportent le déclenchement des opérations de contrôle tous azimuts par la police à Cotonou. D'autres supputent sur les infractions sanctionnées. « Il paraît que le contrôle se fait afin de sécuriser le corridor. En plus de faire attention au radar, il faut éviter de prendre des appels quand on est au volant. Il faut respecter les feux tricolores et la vitesse dans les agglomérations », explique un chauffeur.

Subventionner l'inscription à l'auto-école

« Cette opération va-t-elle conduire le Gouvernement à l'instauration du permis de conduire A1 ou A2 ? », interroge



Photo /lameteo.info

Un policier verbalisant un motocycliste transportant une petite passagère sans casque

Georges, conducteur de taxi moto. « Si on en arrive là, le président Talon va faire face au mécontentement du peuple. Puisque beaucoup de conducteurs de taxi moto n'ont pas le permis de conduire », commente un autre Zémidjan. « Le port obligatoire de casque est salutaire. Mais il

faudrait exiger des conducteurs de moto et des autres usagers de la route une formation au Code de la route », recommande Jeanne, une femme qui sait bien de quoi elle parle.

« Cette opération de port de casque nous fatigue. Presque chaque jour, il y a une loi qui est

votee et qui tombe sur nos têtes. À quoi sert-il de porter un casque dans un village ? Mieux encore, de faire porter le casque à un enfant pour aller au champ ? », s'interroge Firmin A., résidant à Agbangnizoun. De retour d'une patrouille, un policier qui a requis l'anonymat, conseille au

Gouvernement de subventionner les inscriptions à l'auto-école. « Il est bon de rechercher la protection de la vie des populations par le truchement de certaines lois. Mais en réalité, jusque-là, nos concitoyens ne comprennent pas l'utilité de l'opération », regrette-t-il.

Parole de Dieu

(31 mars 2024)

Avant d'aller à la messe dominicale, le lecteur est invité à « préparer son dimanche » en lisant plusieurs fois durant la semaine les 4 textes de la liturgie. Lire et relire, encore et encore. Car rien n'est plus important pour le chrétien que la Parole de Dieu !

PREMIÈRE LECTURE - LECTURE DU LIVRE DES ACTES DES APÔTRES 10, 34a.37-43

En ces jours-là, quand Pierre arriva à Césarée chez un centurion de l'Armée romaine, il prit la parole et dit : « Vous savez ce qui s'est passé à travers tout le pays des Juifs, depuis les commencements en Galilée, après le baptême proclamé par Jean : Jésus de Nazareth, Dieu lui a donné l'onction d'Esprit Saint et de puissance. Là où il passait, il faisait le bien et guérissait tous ceux qui étaient sous le pouvoir du diable, car Dieu était avec lui. Et nous, nous sommes témoins de tout ce qu'il a fait dans le pays des Juifs et à Jérusalem. Celui qu'ils ont supprimé en le suspendant au bois du supplice, Dieu l'a ressuscité le troisième jour. Il lui a donné de se manifester, non pas à tout le peuple, mais à des témoins que Dieu avait choisis d'avance, à nous qui avons mangé et bu avec lui après sa résurrection d'entre les morts. Dieu nous a chargés d'annoncer au peuple et de témoigner que lui-même l'a établi Juge des vivants et des morts. C'est à Jésus que tous les prophètes rendent ce témoignage : Quiconque croit en lui reçoit par son nom le pardon de ses péchés. »

PSAUME 117 (118)

Rendez grâce au Seigneur : Il est bon !
Éternel est son amour !
Oui, que le dise Israël :
Éternel est son amour !

Le bras du Seigneur se lève,
Le bras du Seigneur est fort !
Non, je ne mourrai pas, je vivrai
Pour annoncer les actions du Seigneur.

La pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs
Est devenue la pierre d'angle :
C'est là l'œuvre du Seigneur,
La merveille devant nos yeux.

DEUXIÈME LECTURE - LECTURE DE LA LETTRE DE SAINT PAUL APÔTRE AUX COLOSSIENS 3, 1-4

Frères, si vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez les réalités d'en haut : c'est là qu'est le Christ, assis à la droite de Dieu. Pensez aux réalités d'en haut, non à celles de la terre. En effet, vous êtes passés par la mort, et votre vie reste cachée avec le Christ en Dieu. Quand paraîtra le Christ, votre vie, alors vous aussi, vous paraîtrez avec lui dans la gloire.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT JEAN 20, 1-9

Le premier jour de la semaine, Marie Madeleine se rend au tombeau de grand matin ; c'était encore les ténèbres. Elle s'aperçoit que la pierre a été enlevée du tombeau. Elle court donc trouver Simon-Pierre et l'autre disciple, celui que Jésus aimait, et elle leur dit : « On a enlevé le Seigneur de son tombeau, et nous ne savons pas où on l'a

déposé. » Pierre partit donc avec l'autre disciple pour se rendre au tombeau. Ils couraient tous les deux ensemble, mais l'autre disciple courut plus vite que Pierre et arriva le premier au tombeau. En se penchant, il s'aperçoit que les linges sont posés à plat ; cependant, il n'y entre pas. Simon-Pierre, qui le suivait, arrive à son tour. Il entre dans le tombeau ; il aperçoit les linges, posés à plat, ainsi que le suaire qui avait entouré la tête de Jésus, non pas posé avec les linges, mais roulé à part à sa place. C'est alors qu'entra l'autre disciple, lui qui était arrivé le premier au tombeau. Il vit, et il crut. Jusque-là, en effet, les disciples n'avaient pas compris que, selon l'Écriture, il fallait que Jésus ressuscite d'entre les morts.

Étude biblique
PREMIÈRE LECTURE - LECTURE DU LIVRE DES ACTES DES APÔTRES 10, 34a.37-43

Ce que nous venons d'entendre, c'est donc le discours que Pierre a prononcé chez Corneille, en ce jour mémorable. D'où l'importance de la dernière phrase du texte que nous venons d'entendre ; Pierre vient de comprendre : « Tout homme qui croit en lui (Jésus) reçoit par lui le pardon de ses péchés ». Tout homme, c'est-à-dire même des païens, peut entrer dans l'Alliance. Le salut a d'abord été annoncé à Israël, mais désormais il suffit de croire en Jésus-Christ pour recevoir le pardon de ses péchés. Et donc tout homme, même païen peut être baptisé au nom de Jésus.

PSAUME 117 (118)

« Le bras du Seigneur se lève, Le bras du Seigneur est fort », c'est aussi un faire mémoire de la libération d'Égypte. Et cette oeuvre de libération de Dieu, elle n'est pas seulement celle d'un jour, elle est permanente, on l'a sans cesse expérimentée ; c'est vraiment d'expérience qu'ils peuvent le dire, « ceux qui craignent le Seigneur » : « Éternel est son amour ».

DEUXIÈME LECTURE - LECTURE DE LA LETTRE DE SAINT PAUL APÔTRE AUX COLOSSIENS 3, 1-4

Il ne s'agit pas de vivre une autre vie que la vie ordinaire, mais de vivre autrement la vie ordinaire. C'est ce monde-ci qui est promis au Royaume, il ne s'agit donc pas de le mépriser mais de le vivre déjà comme la semence du Royaume.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT JEAN 20, 1-9

Ces linges sont la preuve que Jésus est désormais libéré de la mort : ces deux linges qui l'enserraient symbolisaient la passivité de la mort. Devant ces deux linges abandonnés, désormais inutiles, Jean vit et il crut ; il a tout de suite compris. Quand Lazare avait été ramené à la vie par Jésus, il était sorti lié ; son corps était encore prisonnier des chaînes du monde : il n'était pas un corps ressuscité ; Jésus, lui, sort délié : pleinement libéré ; son corps ressuscité ne connaît plus d'entrave.

Pour participer à l'animation de cette rubrique,
appelez le 95 68 39 07 / 21 32 12 07

COMPRENDRE LA PAROLE

Père Antoine TIDJANI

BIBLISTE

Dimanche des Rameaux et de la Passion-B

La passion : révélation du visage de Dieu aux hommes



Le dimanche des Rameaux ouvre grande la porte de la semaine sainte au cours de laquelle Jésus vivra librement sa passion. Elle dévoile aux hommes le visage de Dieu et révèle l'homme à lui-même sous le regard de Dieu fait homme.

La passion : révélation du visage de Dieu aux hommes

Isaïe dépeint à travers sa prophétie la figure de Jésus, le serviteur par excellence de Dieu. Saint Paul dit de lui : « Bien qu'il soit Dieu, il se dépouilla lui-même en prenant la condition de serviteur et en restant obéissant jusqu'à la mort ». Les persécutions subies par lui dans une attitude de serviteur, révèlent désormais à tout homme souffrant l'attitude à avoir : la fidélité à la Parole de Dieu, la confiance en Dieu et l'obéissance totale au Père, la sérénité profonde devant les menaces. Dans la trame des événements de la passion, il est resté égal à lui-même, reconnaissant à celle qui l'a oint de parfum par sa générosité, et prenant parti pour elle, il rappelle le devoir de tout Israélite envers les pauvres en paraphrasant Dt 15,11. Au cours du repas qu'il partageait avec ses disciples, il annonce sans animosité ni agitation que l'un de ses apôtres le trahirait. Il institue l'Eucharistie pour continuer à vivre au milieu de nous et continuer à sauver les hommes de tous les temps après sa vie terrestre. Il rend grâce au mont des oliviers, par des chants et des psaumes et annonce sereinement sa passion qui sera suivie de sa résurrection. À Gethsémani, il prie Dieu d'éloigner de lui la coupe de souffrance sans toutefois tenir à sa propre volonté, mais plutôt à celle de Dieu. Il annonce à Pierre son reniement. Il se laisse arrêter en présentant seulement ce qu'il fait : « Chaque jour, j'enseigne dans la synagogue » ; ce qui ne mérite pas qu'on le traite comme un bandit. Humilié, ligoté, frappé, passé de jugement en jugement, souvent silencieux, il révèle ouvertement dans sa réponse qui il est : « Je suis le Christ. Le Fils du Dieu béni. Et vous verrez le Fils de l'homme siéger à la droite du Tout-Puissant, et venir parmi les nuées du ciel ».

La passion : la révélation du vrai visage de l'homme à l'homme devant Dieu

La passion de Jésus est comme une lumière qui met en scène l'homme tel qu'il est réellement. Autour du drame qui conduit Jésus à la croix, nous découvrons des visages multiples qui révèlent notre visage personnel :

Le visage des disciples très proches du Christ qui sont capables d'actes merveilleux, de dévouement et de service. Ils s'attristent de savoir que l'un d'eux trahira le Seigneur et font chacun leur examen de conscience. Comme disciple, on peut malheureusement être traître et se mêler à la grande masse des disciples innocents. On peut suivre le Christ sans partager ses souffrances et les chemins de ses combats spirituels. C'est pourquoi, Jésus révèle aux disciples ce qu'est la vraie nature humaine : « L'esprit est ardent. La chair est faible ». Il leur livre le secret pour tenir et résister à tous les coups : « Veillez et priez ». Sous la figure de Judas, se révèlent les traits de tout disciple qui célèbre le Christ en apparence comme un ami et un serviteur, mais qui n'a d'autres fins que la recherche de l'argent. Il brade le sacré pour son prestige personnel et pour la recherche du gain. En outre, sous les traits de Pierre, se reconnaissent tous les disciples qui aiment sincèrement Dieu, mais qui sont incapables de soutenir les grands combats pour tenir longuement à sa suite sans le renier.

Le visage des disciples en général : Simon de Cyrène qui, plus que ses disciples, soulage le Christ ; Joseph d'Arimathie qui s'occupe avec soin de la sépulture de Jésus ; les femmes qui observaient attentivement là où l'on a mis Jésus pour pouvoir s'y rendre après. Ce sont autant de figures d'une fidélité sincère. Elles reflètent l'amour que les âmes discrètes savent offrir à Jésus dans leur relation avec lui.

Le visage des grands prêtres et des scribes ainsi que celui de Pilate : Tandis que les gardiens de culte doivent veiller à agir selon la justice et non tirer profit de leur position et patauger en eaux troubles en induisant la grande masse dans l'erreur, toute Autorité publique comme Pilate doit avoir à cœur la vie de l'innocent à sauvegarder plus que son fauteuil.

Dans ma vie

Ma foi en Dieu reste-t-elle vive devant la souffrance ?

À méditer

« Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? ». Ce cri de l'homme-Dieu assume toutes les souffrances de l'homme qui se heurte au silence de Dieu.

(Is 50, 4-7 ; Ph 2, 6-11, Mc 14, 1-15, 47)

Un cœur qui écoute

Jésus est Vivant

Avec des pas de l'espérance, des yeux lumineux et le cœur en flamme, chers amis lecteurs, nous sommes conviés en ce jour à redire à notre entourage et surtout au monde actuel ballotté par le vent de la guerre, de la famine, de la convoitise, de la destruction, que son Créateur, Rédempteur et Sauveur, notre Seigneur Jésus-Christ est Vivant. Il n'est pas le Dieu des morts mais des vivants. Sans la Résurrection, la mort du Christ serait seulement restée un événement du passé, limité dans le temps et dans l'espace. Mort et ressuscité pour toujours, Jésus donne l'espérance d'une vie qui ne connaîtra jamais de déclin. Il nous invite en tant que ses fidèles et ses témoins à relayer cette espérance dans le cœur de la multitude qui attend ne serait-ce qu'une lueur d'espoir. Le monde va mal et nous le savons bien ; mais étant « sel de la terre et lumière du monde », nous ne devons pas rester inactifs. Jésus nous exhorte à devenir missionnaires les uns pour les autres : « Malheur à moi si je n'annonçais pas l'Évangile », dira Saint Paul. Il est certain que Jésus a promis d'être avec ses disciples jusqu'à la fin des temps, qu'il leur a donné sa paix et certifié que l'Esprit Saint les assistera toujours, que ce soit en pleine mission ou en plein procès. C'est donc à nous qu'il revient de nous mettre à la tâche chaque jour, sans nous lasser et convaincus de la véracité des Paroles de notre Maître. Car nous ne pouvons pas garder seulement pour nous l'annonce de cette Vérité qui change la vie de tous. Être témoin de la Résurrection du Christ, c'est être témoin de cette joie spirituelle, « cette joie qu'aucune souffrance ni peine ne peuvent anéantir, parce que c'est la joie qui jaillit de la certitude que le Christ, par sa mort et sa résurrection, a définitivement triomphé sur le mal et sur la mort ». « La mort du Christ est donc la mort qui met fin à la mort. Cette puissance divine apporte espérance et joie ».

On raconte dans les biographies du saint moine Séraphim de Sarov que surtout dans la période de Pâques, quand les gens allaient lui rendre visite au monastère, il criait de loin : « Ma joie, Christ est ressuscité ! » et sur ses lèvres, ce cri avait une telle force spirituelle que beaucoup, à la seule écoute de ces paroles, se sentaient comme déchargés de leurs problèmes et retrouvaient la joie. Cette annonce, nous pouvons la faire entre nous qui sommes croyants, et nous pourrons la répéter aux personnes qui ont besoin d'entendre que Jésus est ressuscité. Et si nous ne pouvons pas le dire avec les paroles, nous le ferons avec le sourire, en transmettant la joie, comme Moïse quand il descendait du Sinaï, avec un visage radieux. Ceci, en fait, est l'unique manière d'annoncer à nos frères la Résurrection. Joyeuse Pâques !

Bakhita

enfants+

Image à colorier, phrase à mémoriser



« Il vit, et il crut ».

Chers enfants, prenez votre Bible et retrouvez le chapitre et le verset de cette phrase de l'Évangile de Saint Marc



EXCURSUS SUR LE BÉNIN

Essai de lecture du système de gouvernement du président Patrice Talon

(Extraits du livre *La démocratie en Afrique : le réveil prévisible des vieux démons* du Père Raymond Goudjo paru aux Éditions "La Croix du Bénin")

Dans cette péripécie, le Père Raymond Goudjo propose une analyse de la démocratie et de la politique des grandes œuvres sous le pouvoir du président Patrice Talon. Lisez plutôt !

Père Raymond GOUDJO
DIRECTEUR NATIONAL DE
CARITAS BÉNIN

Faisons un court excursus pour nous demander quel type de démocratie se vit au Bénin depuis avril 2016, c'est-à-dire sous la présidence du chef d'Etat, Patrice Talon. Quand le 27 avril 2016 en visite officielle à Paris, le président Patrice Talon a affirmé sans prendre un recul suffisant et sans considération préalable de facteurs multiples, que « Le Bénin est un désert de compétences », il avait d'emblée fait le choix du type de gouvernail pour guider le paquebot « Bénin ». D'office, malgré l'existence d'une Assemblée nationale, son orientation n'attachait pas une importance particulière à la démocratie parlementaire vécue au Bénin.

En homme d'affaires qui naturellement doit détester la concurrence et de fait s'arranger pour que tout concurrent soit écrasé (en affaires, on écrase la concurrence), l'Assemblée nationale ne pouvait qu'être monocole, en dépit d'une alchimie multipartiste.

C'est d'ailleurs la première entité constitutionnellement établie qu'il s'emploiera à manipuler, puis à laminer de l'intérieur et enfin à restructurer à son idée. En homme d'affaires qui naturellement doit détester la concurrence et de fait s'arranger pour que tout concurrent soit écrasé (en affaires, on écrase la concurrence), l'Assemblée nationale ne pouvait qu'être monocole, en dépit d'une alchimie multipartiste. Les montages politiques et juridiques permettent de tripatouiller la Constitution et les lois juridiques, pénales en particulier. De même, les célébrations successives de la Fête nationale du Bénin, le 1^{er} août, se démarquent

sensiblement de la participation et de la liesse populaires. Les invités sont rigoureusement triés sur le volet et doivent arborer de la tenue. Tout cet ensemble montre que le chef de l'Etat Patrice Talon s'est orienté vers un élitisme radical. La recherche du beau, du clinquant voire de l'artifice est mise en exergue au détriment du Bénin profond et du peuple situé.

Entre l'attrait de l'art et celui de l'artifice, le fossé peut être étroit, car l'art peut cacher une réelle vanité ; étymologiquement, « vanité » signifie « vapeur d'eau de la rosée matinale qui disparaît lorsque se lève le soleil », le brouillard matinal qui fait écran à une bonne visibilité, facilement crevé par la lumière. L'artifice, tel le feu d'artifice, éblouit et provoque des éclats admiratifs d'un instant. Après, plus rien, rien que le souvenir du génie artisanal de l'artificier. Tout cet ensemble peut conduire à parler d'une orientation démocratique non pas multipartiste, mais à la fois monarchique et aristocratique : du monarco-aristocratique. C'est-à-dire un chef qui pense et décide en s'entourant des *aristoi*, des « soi-disant » meilleurs et méritants pour la mise en exécution de projets pensés bons pour le peuple, sans effectivité participative. C'est d'autant plus marquant que le président Patrice Talon est fondamentalement un homme d'affaires, accessoirement un homme politique. C'est, un habitué des Conseils d'administration et des directives du président dudit Conseil, à la manière de Donald Trump, de Jair Bolsonaro, d'Elon Musk, de Vincent Bolloré, etc. Notons par souci de clarté, que bien qu'il puisse en avoir les allures, voire le devenir malgré ses conseillers et avec les bénédictions des obséquieux, le monarque ne doit pas se confondre à l'autocrate ni au dictateur. Le monarque, c'est un homme ou une femme de pouvoir et au pouvoir qui aime prendre la majeure partie de ses décisions seul(e) et accepte difficilement les contradictions, car son souci, c'est de foncer tête baissée dès qu'il s'imagine des projets étatiques lui tenant à cœur réalisables. Une démocratie parlementaire multipartiste empreinte de byzantinisme doit lui paraître une perte de temps



Père Raymond Goudjo

et un gaspillage d'énergie, en rapport avec les objectifs ambitieux de développement structurel et infrastructurel qu'il s'est fixés. Mais gouverner un Etat est beaucoup plus complexe que gérer une entreprise, et ce gouvernement requiert de gérer les sensibilités et nuances humaines intégrales avec délicatesse et fermeté. Surtout, il faut avoir personnellement du tact, de sorte que l'ambition d'un homme (ou d'une femme) au pouvoir jamais n'excède sa propre valeur réelle, voire sa valeur intrinsèque. Le réalisme politique ou la *"Realpolitik"* finit toujours par noyer les larges et vastes ambitions politiques dans l'exiguïté matérialiste.

Une démocratie parlementaire multipartiste empreinte de byzantinisme doit lui paraître une perte de temps et un gaspillage d'énergie, en rapport avec les objectifs ambitieux de développement structurel et infrastructurel qu'il s'est fixés.

Une autre marque du monarco-aristocrate, c'est le goût de la pierre, du béton et du verre pour que surgissent de terre des bâtiments imposants. Le point faible, que dis-je, le point fort des monarques depuis la tour de Babel et les pyramides jusqu'à la mégalomanie pharaonique de Dubaï, c'est user de l'intelligence de l'ingénierie, voire d'intelligence artificielle, pour

transformer de la matière brute en œuvres d'art grandiloquentes. En Français, on parle de « bâtiments monumentaux » ou de « bâtiments imposants ». En Allemand, de tels bâtiments sont appelés « *Gewaltige Gebäude* », le substantif allemand « *Gewalt* » signifie à la fois « violence », « pouvoir », « domination ». Littéralement, « *Gewaltige Gebäude* » signifie « bâtiments de violence » ou « bâtiments de domination » ou « bâtiments de pouvoir ». Dans un langage français éloquent, on parlera de « bâtiments de prestige » ou « bâtiments prestigieux » ; or le mot « prestige » désigne à la fois le charme, la séduction, le pouvoir, la puissance et la domination. Ainsi comprend-t-on mieux les nombreux chantiers prestigieux dits de modernisation du Bénin. Généralement, le premier servi n'est pas le peuple, même s'il peut bénéficier de quelques retombées. Le véritable premier servi, c'est l'ego de celui et de ceux qui exercent le pouvoir. Les hommes et les femmes qui exercent un quelconque pouvoir l'ont presque toujours manifesté dans des constructions de pierre, de béton, de boiserie et aussi de verrerie. Les bâtiments dits de pouvoir ont toujours existé, depuis les pyramides d'Égypte, la tour de Babel, le temple de Jérusalem, les imposantes et belles cathédrales, les « *megachurchs* », les majestueuses mosquées, les grands châteaux, les palais présidentiels, les centres d'affaires comme les gratte-ciels insolents de Dubaï, de Wall Street à New York et de La Défense à Paris, les hôtels privés (« Trump Tower »), etc.

Ce qui différencie les immenses lieux pour le culte religieux des monuments de pouvoir, c'est ceci : la grandiosité d'une église ou d'une mosquée glorifie Dieu et apparaît comme une tentative d'expression de la munificence divine. Tous les lieux de culte sont ouverts aux croyants et au public qui viennent pour y prier ou pour s'émerveiller dans le respect des lieux. Les bâtiments de pouvoir royaux et princiers sont ostensiblement orientés vers une gloire humaine et deviennent, de fait, d'abord un espace d'enfermement du monarque et de sa cour, ensuite une zone interdite à la plèbe, un coin d'exclusion radicale

du citoyen lambda qui peut sporadiquement et sur un tri rigoureux, y être ponctuellement invité. L'enfermement du monarque est d'autant plus parlant que ces « *Gewaltige Gebäude* » sont presque toujours entourés de hauts murs, de barreaux et de barbelés. Les fortifications pour la sécurité du monarque s'apparentent finalement à une prison dorée. On dit communément que celui qui commande s'isole et est aussi isolé ; alors qu'il croit tout savoir, on lui cache et on lui tait généralement l'essentiel.

Toute personne mise en état de responsabilité a le choix de devenir une autorité, autrement une personne de rencontre, d'écoute, de dialogue et résolue au prix de sa personne. Elle a aussi la possibilité de se croire l'incarnation du pouvoir ; « Appelez-moi demi-dieu », selon le langage populaire ivoirien. Pensant être au-dessus de la mêlée, cette personne plane au-dessus du peuple en s'imaginant que ses désirs et ses actes répondent aux attentes du peuple et sont les réalisations du peuple.

On dit communément que celui qui commande s'isole et est aussi isolé ; alors qu'il croit tout savoir, on lui cache et on lui tait généralement l'essentiel.

L'autorité prend le temps de construire les personnes et leurs environnements, et les personnes dans leurs environnements, car elle est poursuite toujours non aboutie du bien commun de la société. Le pouvoir construit dans un temps limité les vœux du monarque en entretenant les illusions, car le pouvoir se régénère dans la poursuite de l'artifice du beau. L'autorité agit avec parcimonie et rigueur, tandis que le pouvoir use de rugosité et de brutalité. La frontière entre l'autorité et le pouvoir étant très mince, il s'avère plus facile d'être coercitif, c'est-à-dire d'user de la force du pouvoir

PARLONS LITURGIE¹

Le surplis

Connaissez-vous ce qu'on appelle un surplis ? C'est un vêtement liturgique qui s'arrête à mi-jambe. Il est souvent richement brodé avec des dentelles aux manches et au bas. Vêtement de chœur du prêtre et du diacre, il est utilisé par ceux-ci pendant l'adoration du Saint Sacrement, ou lorsque, pendant une messe à laquelle ils ne participent pas, ils doivent monter à l'autel pour apporter une aide ou pour tout autre service. Vous avez compris, pendant la messe, aucun clerc ordonné ou servant d'autel ne devrait monter à l'autel pour un service quelconque sans être en surplis, sur lequel il mettra son étole distinctive. Le clerc cérémoniaire pendant une célébration, est lui-même en surplis.

Père Charles ALLABI

1. « Parlons liturgie » est un billet dont la mission rentre dans la continuité d'une catéchèse à l'endroit des fidèles pour leur donner les clés de lecture des notions essentielles relatives à la liturgie et à la hiérarchie ecclésiale.

LES SAINTS DE LA SEMAINE

Du 22 au 28 mars 2024

22 mars : Ste Léa ; **23 mars** : St Turibio de Mogrovejo, évêque de Lima, († 1606) ou Saint Fidèle et Félix, martyr ; **24 mars** : Ste Catherine de Suède († 1381), veuve, fille de Ste Brigitte ; **25 mars** : L'Annonciation du Seigneur ; **26 mars** : Ste Larissa ; **27 mars** : St Habib ; **28 mars** : St Gontran († 592).

LA CROIX DU BÉNIN

Hebdomadaire Catholique

Autorisation N° 1221/MISP/DC/SG/DGAI/SCC

Édité par l'Imprimerie Notre-Dame : 01 BP 105 Cotonou (Bénin);

Tél : (+229) 66 52 22 22 / 99 97 91 91

Email : contactcroixdubenin@gmail.com

Site : www.croixdubenin.com

Compte : BOA-Bénin, 002711029308 ; ISSN : 1840 - 8184 ;

Tirage : 2.500 exemplaires.

Directeur de publication : Abbé Michaël Gomé, gomemichael1@gmail.com, Tél : 66 64 14 95 ; **Directeur adjoint** : Abbé Jean Baptiste Toupé, jbac1806@gmail.com Tél: 97 33 53 03 ; **Rédacteur en chef** : Alain Sessou ; **Rédacteur en chef adjoint** : Guy Dossou-Yovo ; **Secrétaire de rédaction** : Florent Houessinon ; **Desk Politique** : Guy Dossou-Yovo ; **Desk Société** : Florent Houessinon ; **Desk Economie** : Alain Sessou ; **Desk Religion** : Abbé Jean Baptiste Toupé ; **Pao** : Bertrand F. Akplogan ; **Correcteur** : André K. Okanla

Publicité : Mme Ariane Kingnandodé

Correspondants : **Abomey** : Abbé Juste Yélouassi ; **Dassa** : Abbé Ludovic Gnansounou ; **Djougou** : Abbé Brice Tchahoun ; **Kandi** : Abbé Denis Kocou ; **Lokossa** : Abbé Marie-Salomon Degbègni ; **Natitingou** : Abbé Servais Yantoukoua ; **Parakou** : Abbé Patrick Adjallala, osfs ; **Porto-Novo** : Abbé Frumence Vodounou ; **N'Dali** : Abbé Brice Tchahoun.

Abonnements : **Électronique** : 10.000 F CFA ; **Ordinaire** : 15.000 F CFA ; **Soutien** : 30.000 F CFA ; **Amitié** : 60.000 F CFA et plus ; **Bienfaiteurs** : 40.000 - 60.000 F CFA ; **France** : 40.000 F CFA, soit 61 euros.

Vient de paraître



Lieux de vente : Chant d'Oiseau, Imprimerie Notre-Dame, Librairie Notre-Dame de Cotonou en face de Microland Ganhi, Procure de Lokossa située entre la Cathédrale Saint Pierre Claver et l'évêché, Procure de Porto-Novo à côté de l'évêché, quartier Dowa, Procure d'Abomey en face de la paroisse Saint François d'Assise de Bohicon, Procure Saint Paul à Parakou à côté de la Cathédrale Saints Pierre et Paul.

Prix : 3.000 Fcfa

Suite de la page 10

pour affirmer une soi-disant autorité ; mais en fait, c'est la violence qui est utilisée pour imposer non pas respect, mais crainte, peur et terreur. L'autorité s'apprécie pleinement comme médiatrice du bien commun (Cf. Gaston Fessard, *Autorité et bien commun. Aux fondements de la société*, Paris 2015, p. 68.)

L'autorité suscite en la personne l'auteur (« autor ») et l'acteur (« actor »), car il s'agit d'un « bien communiqué » et en même temps d'un « bien communicant », autrement dit d'être une présence de vie à imiter, une autorité. Ainsi furent les témoignages sur Jésus qui

enseignait non pas comme les scribes, mais comme une personne ayant autorité (auteur et acteur) (Cf. Évangile de Marc 1, 22.).

Tout en applaudissant des mains et en admirant en demi-teinte les œuvres d'art et la beauté d'un certain paysage, tout en voyant d'un bon œil certaines facilités administratives et les infrastructures routières conséquentes, les populations n'en demeurent pas moins désillusionnées et amorphes, car du système n'en profitent vraiment que les *aristoi* et leurs satellites. L'oligarchie endogène et l'oligarchie exogène se frottent les mains de satisfaction. Comme il est couramment dit :

c'est le pouvoir en place qui tire toutes les ficelles à lui. À quand le bien-être effectivement ressenti dans le panier de la ménagère, de la plèbe dite généralement classe moyenne, classe précaire, classe pauvre et classe damnée ? (En référence à l'hymne de l'international socialiste : « *Debout les damnés de la terre...* »).

Sans participation volontaire et engagée du plus grand nombre possible au bien commun d'une société définie dans son ici et maintenant, le développement univoque pourrait-il contenir et porter des axes et des médiatrices de durabilité ? En fait, quel type de multipartisme conviendrait-il à nos pays africains ?

Erratum

Dans notre parution N°1749 du 1^{er} mars 2024, il est publié à la page 10 en sous la rubrique « *Point de vue* », sous la plume de l'Ambassadeur Théodore C. LOKO, l'article intitulé : « Acquis de la conférence nationale des forces vives de la Nation : La société béninoise reste ouverte ».

Il s'est glissé de façon malencontreuse dans le texte, des inexactitudes.

En effet, le texte de déclaration de souveraineté nationale a été lu par Timothée Adanlin en tant que Secrétaire du Bureau de ladite Conférence, le 24 février 1990.

Ce n'est donc pas le 19 février 1990, encore moins, la déclaration n'avait pas été lue par Alexis Hountondji, comme nous l'avions publié.

La Rédaction présente toutes ses excuses à ses lectrices et lecteurs.

La Rédaction



1974-2024

Jubilé

50 *ans*
d'expériences
de votre Imprimerie

Tél : (+229) 21 32 12 07 / 66 52 22 22 / 99 97 91 91
01 BP 105 Cotonou Bénin

Imprimerie Notre-Dame : une dynamique de réussite à votre service